

Peuples Autochtones et Gouvernance/ Indigenous Peoples and Governance

Proposed Three-Year Plan/ Planification proposée pour 3 ans

Jeremy WEBBER
Pierre NOREAU
Rod MACDONALD
et Martin PAPILLON

18 Mars 2008

A. Introduction

Nous arrivons bientôt au terme de la deuxième année de la subvention du CRSH qui en compte cinq années. Depuis le début du projet, nous avons pu bénéficier de nombreux échanges entre nous, tant en sessions plénières qu'en *chantiers* de discussion lors de trois conférences pancanadiennes qui se sont tenues en juillet 2006 (Rama), janvier 2007 (Montréal) et juin 2007 (Saskatoon). Nous avons également organisé des rencontres à un niveau plus local entre les chercheurs de la même région afin de s'assurer de leurs progrès par rapport aux objectifs du projet. Et bien sûr, plus récemment à Victoria (février-mars 2008), nous avons eu l'opportunité d'échanger avec d'autres groupes de recherche (Gouvernance démocratique et ethnicité (GDE) et le Consortium on Democratic Constitutionalism (Demcon)) sur le thème *Reconnaissance et autodétermination*.

De leur côté, les étudiants du projet ont eu l'occasion de participer à toutes les grandes rencontres auxquelles les chercheurs étaient invités. En outre, deux colloques étudiants ont été organisés, un en décembre à Montréal (7 et 8 décembre 2007) et un autre à Victoria (28 février 2008). Ces rencontres qui ont été très fructueuses, leur ont permis d'établir des connexions sur le plan scientifique mais également sur un plan plus personnel.

En conséquence, il apparaît approprié de revenir sur tous les thèmes majeurs qui sont ressortis des rencontres que nous avons menées jusqu'à présent. Il est également nécessaire d'identifier certains enjeux, en fait ceux dont nous pensons qu'ils ont de réelles chances d'apporter quelque chose de significatif à ce champ de recherche, et de recentrer nos efforts pour atteindre cet objectif. Le but de ce document est donc d'enclencher ce processus en a) identifiant quelques enjeux stratégiques, b) proposant une planification provisoire de rencontres pour le reste de la subvention, étant entendu que c) chacune de ces rencontres devrait donner lieu à, au moins, une publication (soit un livre d'essais ou une édition spéciale d'une revue). Tout autre activité devra également tenir compte de ces enjeux stratégiques de façon à poursuivre le questionnement et la réflexion qui ont été engagés au sein de l'équipe mais aussi pour maintenir nos objectifs de recherches concernant les résultats empiriques.

Les thèmes que nous avons identifiés témoignent des questionnements vers lesquels convergent un nombre significatif de chercheurs du projet; questionnements qui apparaissent comme cruciaux dans la conjoncture actuelle du projet Peuples Autochtones et Gouvernance. Ces thèmes s'inspirent ainsi de toutes les disciplines et de tous les projets de recherche qui constituent notre projet. Nous pensons donc que chaque chercheur peut se retrouver dans un ou plusieurs des enjeux que nous avons identifiés.

Maintenant, quelques clarifications à propos de la signification et du rôle de ces thèmes :

- Nous nous attendons à ce que la plupart des chercheurs soient intéressés par plusieurs de ces thèmes et ce sera merveilleux si tel est le cas! Nous aimerions également que les chercheurs participent au plus grand nombre de thèmes possibles (ce qui ne veut pas dire que l'on soit obligé de participer à tous les thèmes!). De fait, une fois que vos thèmes de prédilection auront été déterminés, il faudra vous poser trois questions : a) à quels thèmes voudriez-vous participer; b) dans le cadre de quels thèmes voudriez-vous faire une présentation; c) quel thème vous ferait-il plaisir d'aider à organiser. Nous nous attendons à ce que vous aimiez peut-être faire une présentation dans le cadre de plus d'un thème.
- Nous sommes parfaitement conscients qu'affirmer vouloir progresser sensiblement sur chacun de ces enjeux, ne signifie pas que nous serons en mesure de les "résoudre" ou que nous serons en mesure d'étudier toutes leurs manifestations empiriques de manière approfondie. Mais par contre, nous nous espérons que, grâce à l'expertise des membres de cette équipe, nous allons être capable de progresser dans l'identification de l'essence même des défis, de déterminer la manière la plus juste de les conceptualiser, d'identifier et de critiquer des idées fausses, puis de suggérer une voie pour aller de l'avant à travers la publication d'un livre d'essais ou d'une édition spéciale de revue. Si nous parvenons à réaliser cela pour chaque sujet, nous aurons avancé substantiellement la compréhension de la gouvernance autochtone.
- De quelle manière ces thèmes sont-ils reliés aux *chantiers*? Les *chantiers* ont très bien joué leur rôle de déclencheur de nos discussions. Cela dit, dès le départ, des chercheurs ont mentionné qu'ils avaient autant à dire au sein d'un même chantier qu'entre les chantiers. Nous avons donc décidé d'adapter nos activités aux enjeux autour desquels les chercheurs s'étaient finalement regroupés peut-être plus spontanément. Néanmoins, nous nous attendons à ce que les *chantiers* redeviennent importants lors de la rédaction de la synthèse à la fin du projet, pour ceux et celles qui seront appelés à y travailler.
- À ce propos, les responsables de la synthèse présenteront à la fin du projet des résultats globaux du projet. Pour ce faire, ils se seront référés aux catégories que Pierre a identifiées lors de notre rencontre à Saskatoon: a) justification; b) processus; c) modèles et organisations; d) défis; et e) expérimentations novatrices. D'ailleurs, périodiquement, Pierre présentera également à l'équipe des rapports écrits sur l'état d'avancement des travaux avec toujours en perspective ces catégories. Ces catégories devraient normalement apparaître de façon plus ou moins explicitement en fonction des résultats et des différents thèmes.

B. Identification d'enjeux stratégiques

Pour rappel, les enjeux stratégiques ont été identifiés à partir des différents projets de recherche de PAG. Leur raison d'être est de nous permettre d'aborder des questions cruciales et, par conséquent, de réaliser des progrès substantiels, voire d'atteindre des résultats tangibles, ce qui pourra aider grandement le développement de politiques. Si nous parvenons à réaliser les progrès escomptés sur ces questions, nous aurons contribué de façon significative à l'avancement du savoir dans ce champ parce que notre contribution aura été le produit d'une recherche concertée et interdisciplinaire.

1- L'esprit et la fondation de négociations: reconnaissance, auto-détermination, et la structure de la rencontre

Ce thème-ci se penchera sur une éventuelle tension entre reconnaissance et autodétermination. Si dans ce cas, nous parlons d'une possible tension, c'est qu'elle est souvent définie comme implicite à l'acte de reconnaissance en ce sens que quiconque « reconnaît » a également tendance à « définir ». Comment les différents processus institutionnels (jugements, traités, négociations, le travail d'agences internationales, etc.) servent-ils à reconnaître et définir les peuples autochtones? Comment devrait-on travailler en ayant conscience de cette tension entre reconnaissance et auto-détermination? Quelles devraient être les visées et, au fond, la définition même de la reconnaissance? Une reconnaissance efficace dépend-elle de la mise en place de certaines conditions préalables? Comment les non-autochtones devraient-ils s'organiser afin de poursuivre une relation non dominante avec les autochtones? Ce bouquet d'enjeux est déterminant dans plusieurs dimensions des relations entre autochtones et non-autochtones, particulièrement dans les cas de négociations de traités et en considérant le degré d'empressement des Premières Nations et des gouvernements non autochtones de s'y engager.

Enjeux

- Antinomies de la reconnaissance
- Conditions préalables de la reconnaissance
- Présomptions normatives de la reconnaissance
- Compétition entre les reconnaissances
- Reconnaissance de ce que l'on ne comprend pas
- L'internationalisation de l'enjeu peut-elle en faciliter la résolution?

2- Lois coutumières et l'interaction entre coutumes et lois de l'État: expérience et conceptualisation

Plusieurs propositions concernant la gouvernance autochtone cherchent à reconnaître, accommoder, restaurer ou construire la législation autochtone. Pour d'autres au contraire, la législation autochtone sert de justification aux propositions sur la gouvernance. Toutefois, quiconque est appelé à élaborer les politiques travaille souvent avec des conceptions de la législation coutumière qui sont simplistes, trompeuses – et qui ne portent pas suffisamment attention à la manière dont ces normes peuvent être tout à fois locales, plongeant leurs racines dans des interactions quotidiennes, mais aussi profondément reliées à la famille ou au clan. Il est alors important de clarifier la nature des ordres juridiques autochtones et la manière par laquelle ils opèrent en tant qu'ordres juridiques. Il importe également de prendre en considération une éventuelle interaction entre ces ordres juridiques et la législation non autochtone. Ceci implique

1) un examen de ce qu'était la législation non autochtone, et la manière dont elle a pu interagir avec des ordres non autochtones; et 2) comment cette interaction pourrait être plus productive dans l'avenir. Ce thème explorera ces défis de conceptualisation et d'interaction, tout en portant une attention particulière à certains enjeux tels que la rédaction de constitutions écrites pour les peuples autochtones, la création d'institutions sensibles aux interactions entre les peuples autochtones, mais aussi, plus spécifiquement, sur la particularité de ces interactions, la reconnaissance de processus d'interprétation la législation autochtone, ou encore le dessein de systèmes de justice alternatifs.

Enjeux :

- Constitution autochtone
- Spécificité des institutions autochtones
- Interactions normatives au sein des nations autochtones
- Processus d'interprétation des lois autochtones
- Structure d'une justice alternative

3- Pratiques de gouvernance, politiques publiques et gestion des programmes et services

La capacité d'établir librement et de mettre en œuvre des politiques, des programmes et des services qui correspondent aux besoins et à la réalité des communautés est au cœur des revendications d'autodétermination et d'auto-gouvernance autochtones. Ce thème nous permettra d'apporter un éclairage empirique sur l'expérience des communautés autochtones à cet effet dans divers secteurs d'activités, tels la santé et les programmes sociaux, l'administration de la justice, la protection de l'environnement ou encore la culture. Quelles sont les contraintes, externes ou internes, structurelles ou relationnelles, auxquelles font face les communautés dans la définition et la mise en œuvre de politiques et de pratiques de gestion et d'administration des programmes correspondant à leurs réalités et priorités ? Quelles sont les stratégies et les approches utilisées pour faire face à ces contraintes ? Quelle est la place du savoir et des pratiques traditionnelles dans la définition et la mise en œuvre de telles politiques ? Enfin, comment s'articule la relation entre les organisations autochtones et non autochtones dans ces processus de gouvernance?

Enjeux:

- Le rôle des organisations autochtones dans la définition des politiques
- Pratiques, stratégies et contraintes dans l'administration des programmes
- Usage, résurgence et redéfinition des références traditionnelles
- Relations entre autorités autochtones et non autochtones
- Les expériences de cogestion

4- La participation politique et les processus décisionnels au sein des communautés autochtones

Les structures de gouvernance autochtone, incluant les structures définies comme traditionnelles, sont souvent évaluées en utilisant des concepts tels que la participation démocratique, la citoyenneté, et la « règle de droit ». On peut réellement se demander si les modes de gouvernance autochtone peuvent protéger des principes centraux analogues à ceux-ci, mais dont la forme est différente (par exemple via des modes de décision largement répandus ou qui font largement consensus), et aussi si une réforme judiciaire peut parvenir à une synthèse efficace des formes non autochtones et traditionnelles. De plus, il y a, au sein même des communautés autochtones,

des débats autour d'une plus large participation politique, d'un rôle accru des femmes et des jeunes dans la gouvernance, etc. Ce thème explorera cette juxtaposition de normes non autochtones et autochtones autour du processus de participation politique démocratique et des instances décisionnelles. Or, ce point a des implications importantes quand il s'agit de concevoir des structures autochtones de gouvernance, de même que pour la question de la participation des femmes et d'autres groupes.

Enjeux

- Participation et légitimité de la décision en milieu autochtone
- Conceptions et pratiques démocratiques
- Renouvellement des catégories juridiques de référence
- Régime de citoyenneté

5- Les dynamiques d'inter-gouvernance et le fédéralisme

Les sociétés autochtones et non autochtones partagent des territoires, des relations historiques complexes et, souvent, des identités. Il est donc difficile de repenser et de comprendre entièrement les dynamiques de gouvernance autochtone contemporaines sans prendre en considération cette dimension relationnelle. Ce thème-ci examinera les fondations théoriques de même que les pratiques existantes d'inter-gouvernance, avec une attention particulière au principe fédéral en tant que possible pierre d'assise pour repenser la relation entre les communautés autochtones et non autochtones. D'un point de vue théorique, le principe fédéral fournit-il une base conceptuelle qui permettrait d'établir une relation juste pouvant être modelée? Existe-t-il des modèles hybrides d'inter-gouvernance qui pourraient nous apprendre quelque chose? Quelles sont les contraintes et les limites de ces modèles? D'une perspective empirique, comment les pratiques existantes d'inter-gouvernance sont-elles façonnées, transformées ou limitées? Quelle est l'interaction entre les traités, les règlements de revendications territoriales et le fédéralisme canadien?

Enjeux

- La dynamique des rapports d'inter-gouvernance
- La co-gestion comme forme d'inter-gouvernance
- Le principe fédéral en tant que principe d'organisation et norme de coexistence
- Le traité fédéral en tant théorie et en tant que pratique
- Le fédéralisme personnel
- Les institutions hybrides
- L'interface des gouvernances autochtone et fédérale

6- Ressources et autonomie économiques du monde autochtone

Sous la législation actuelle, les Premières Nations, les Métis et les Inuit font face à des défis institutionnels importants pour ce qui est de leur développement économique Ceci inclut l'incapacité de tirer quelque valeur commerciale que ce soit des terres de réserve (puisqu'elles sont inaliénables), l'adaptation de formes corporatives à des objectifs mettant en avant les besoins et les valeurs des communautés autochtones, l'accumulation de ressources disséminées dans plusieurs communautés, le déploiement d'actifs qui sont souvent détenus en commun par les membres d'une collectivité ou le développement d'un leadership ou d'un partenariat économique spécifiquement autochtone. Ce thème-ci explorera le développement de mécanismes institutionnels permettant de surmonter de tels problèmes. Il prendra également la mesure d'un

possible conflit entre une libéralisation économique et les normes autochtones, de l'espace disponible pour des modes d'organisation économique alternatifs, des impacts que diverses structures peuvent avoir sur la gestion du territoire, et de la manière dont de tels conflits/impacts peuvent être abordés.

Enjeux

- | Le problème du territoire de référence comme fondement de l'activité économique
- | Modèles de cogestion économique
- | Développement et formes de l'entrepreneurship autochtone
- | Spécificités et difficultés de l'activité économique autochtone

7- Relations et alliances politiques et juridiques entre peuples autochtones

Les relations politiques autochtones sont passées du stade d'alliances entre des collectivités autochtones à celui d'une relation exclusive entre des collectivités autochtones et l'État canadien. Une des conséquences de cette réorientation centralisatrice a été la croissance des conflits entre les peuples autochtones en ce qui a trait au territoire, aux ressources et au pouvoir de gouvernance. Beaucoup de ces conflits actuels sont dus au fait qu'il existe maintenant différents points de repère légaux étatiques tels que les traités, la législation sur les Conseils de bandes, la Constitution canadienne, et des catégorisations législatives qui font que les droits varient en fonction du statut. De quelle manière les collectivités politiques autochtones peuvent-elles reconstruire des alliances à l'horizontale, c'est-à-dire entre elles, et en tenant compte de paramètres non reconnus par l'État (comme les formes de vie non humaines)? Comment puiser à même les ressources des traditions légales autochtones pour construire ces alliances horizontales et gérer le conflit entre peuples autochtones? Comment les collectivités autochtones pourraient-elles construire ensemble une compréhension interculturelle et législative?

Enjeux

- | La résolution des revendications croisées
- | La superposition des ordres juridiques autochtones
- | Relations entre communautés et nations
- | Structuration du monde associatif autochtone et représentation politique

8- Comment sortir du colonialisme : renouvellement épistémologique dans le domaine de la recherche autochtone

Au cours de ce programme, nous nous attendons à ce que les chercheurs développent de profondes connaissances sur les pratiques épistémologiques et méthodologiques de la conduite de la recherche et de la réflexion en ce domaine, particulièrement en ce qui a trait à l'incorporation de perspectives ancrées dans la tradition autochtone. Ce thème-ci tentera de rassembler ces connaissances, d'y réfléchir, puis de les transmettre à de futurs chercheurs.

Cette étude des nouvelles perspectives épistémologiques doit cependant prendre appui sur une question centrale : En quoi ces perspectives épistémologiques nouvelles nous permettent-elles d'aborder le monde et la gouvernance autochtone hors du cadre de référence colonial ?

Enjeux

Processus de transition : comment passer du point A au point B
Étude de l'évolution à long terme des relations entre autochtones et non autochtones
Postulats implicite et explicite du droit des Autochtones
Redéfinition des relations entre État et autorités autochtones : comparaison internationale

C. Plan de rencontres

L'organisation de ce cycle de conférences sera précédée de la rencontre de mi-parcours organisée à Montréal en octobre 2008. Cette rencontre sera l'occasion 1) de faire le point sur l'évolution de nos travaux respectifs et 2) d'établir la structure complète des rencontres scientifiques à venir et la composition des comités chargés d'organiser chaque rencontre scientifique ultérieure.

Un plan global devra être développé. L'idée de base est que chaque thème devrait être sujet d'une discussion ciblée lors d'un atelier au cours de la durée de la subvention, suivie d'une conférence internationale finale au cours de laquelle seraient présentés les résultats de l'ensemble des huit thèmes, incluant des propositions pour de futures recherches. Par conséquent, nous pensons à une série de rencontres de travail ciblées sur les thèmes spécifiques au cours desquelles les résultats préliminaires et les conclusions provisoires seraient mis à l'épreuve; ceci nous menant à des recherches plus approfondies ainsi qu'à un raffinement de notre réflexion juste avant la tenue d'une conférence récapitulative. Nous nous attendons à produire des livres d'essais ou des éditions spéciales de revues avec le contenu de plusieurs des rencontres de travail, de même qu'une publication de synthèse résultant de la conférence récapitulative.

Chaque rencontre devra être ouverte à tous les membres afin que ceux-ci puissent participer même aux rencontres, même si celles-ci ne sont qu'indirectement reliées à leur propre intérêt de recherche; ceci facilitera par la suite le travail de convergence au sein du programme de tous les travaux. Dans la mesure du possible, tous les chercheurs devraient participer à ces rencontres.

La structure des rencontres pourrait tenter d'équilibrer les considérations suivantes, et celles-ci pourraient être organisées en consultation avec les chercheurs qui s'inscrivent :

- Le rythme des recherches et la synchronisation des résultats.
- Les liens conceptuels entre les sujets. La discussion sur la reconnaissance aura un impact sur les enjeux concernant les interactions entre les ordres légaux, ou sur ceux entre le savoir traditionnel et l'administration publique. Par conséquent, il faut prévoir que la conférence sur la reconnaissance soit à l'horaire tôt dans la période de subvention.
- Une certaine rotation parmi les disciplines, de même qu'entre les sujets orientés sur l'empirique par rapport à ceux orientés sur le théorique.
- L'incorporation de perspectives, de préoccupations et de traditions autochtones dans l'encadrement des sujets.
- La pertinence de l'endroit choisi pour tenir la rencontre par rapport au sujet donné.

Nous espérons aussi que les chercheurs développeront des panels de PAG dans d'autres conférences, tant nationales qu'internationales. Si c'est le cas, les chercheurs devraient a)

mentionner que le panel est une activité de PAG; et b) informer le secrétariat du projet des détails de l'événement.

D. Responsabilités d'organiser/coordonner la partie académique de chaque rencontre

Une fois que nous aurons déterminé tous les sujets et reçu les propositions des chercheurs, le comité directeur décidera, dès que possible, qui sera responsable de planifier la partie académique de chacun de ces événements et d'établir un budget provisoire pour chaque événement. Le comité organisateur de chaque événement devrait ensuite être mis en contact avec le membre du secrétariat responsable du volet administratif de l'organisation de cet événement.

Chaque comité organisateur d'événement devra alors contacter les chercheurs et les étudiants du projet tant par un appel général que par invitation, en les informant des dates et endroits prévus de la session, et en leur demandant des propositions de textes portant sur ce sujet. L'appel à communication peut être fait en considérant le sujet dans son ensemble ou encore le comité peut identifier des sous-sujets et solliciter des soumissions sur ces enjeux spécifiques. Dans les deux cas, le comité organisateur de l'événement devra voir à façonner le programme de l'événement de telle sorte que l'événement soit cohérent et consciencieusement structuré afin de faire avancer la discussion sur le sujet. Il est possible d'inviter un chercheur qui ne fait pas partie de PAG à participer à l'événement, néanmoins le comité organisateur de l'événement doit consulter le secrétariat de PAG avant d'émettre ces invitations (particulièrement pour raisons de financement).

Cet appel aux chercheurs de PAG (ou autres) devra survenir le plus tôt possible pour que les chercheurs puissent planifier leurs activités en fonction de l'événement. En préparation de l'événement, le comité peut également considérer produire des rapports intérimaires ou tenir des rencontres de recherche intérimaires ou encore des discussions par vidéoconférence entre les participants.

Chaque comité organisateur doit proposer un échéancier de travail conduisant à l'organisation d'une conférence ou d'un atelier. Cet échéancier devra notamment prévoir les conditions susceptibles de favoriser un échange continu entre les participants de la conférence ou de l'atelier à venir.

En concevant l'événement, le comité devra prendre en considération les points suivants :

- La préparation à l'avance d'un document de travail dans le but de centrer l'éventuelle discussion autour d'une série d'enjeux clés. Ce document pourra par après être révisé et devenir par exemple l'introduction d'une série d'essais découlant de la réunion.
- De quelle manière on prévoit associer les étudiants à la rencontre.
- Structurer le programme de l'événement de telle sorte qu'on y retrouve une combinaison d'études empiriques, de réflexion théorique/conceptuelle et de réflexions sur les implications pratiques.
- Une attention particulière devrait être accordée à des études de cas, des expériences novatrices, etc., afin que les discussions abstraites reposent sur des expériences concrètes.

- L'inclusion de manière substantielle d'approches documentées et enracinées dans des expériences autochtones spécifiques, et le souci de promouvoir l'échange normatif entre les études autochtones et non autochtones, un élément clé de la subvention.
- L'inclusion d'enjeux, de processus, de transitions, de mises en situation et de procédures, de même que d'analyses menant à des conclusions substantielles.
- La recherche de sources additionnelles de financement ou de commandites associées dans le but de financer l'événement, d'élargir la participation, et d'augmenter l'offre de bourses pour les étudiants de PAG.

Au fur et à mesure que le programme d'un événement se développe, le comité organisateur devra garder le secrétariat de PAG informé, ce qui comprend l'envoi de textes, afin que le comité directeur soit en mesure de remplir son rôle plus large d'assurer la cohésion de l'ensemble du programme de recherche.

Voyez-vous votre travail comme pouvant s'insérer dans un des sujets suivants? Plus particulièrement, veuillez indiquer :

1. Quelles sont les conférences auxquelles vous voudriez participer?
2. Quels sont les thèmes pour lesquels vous voudriez présenter une communication?
3. Quelles sont les conférences auxquelles vous voudriez participer à l'organisation ou dont vous voudriez assurer la direction scientifique?

Themes Thèmes	Sub-Issues Sous-thèmes	Researchers Chercheurs	Students Étudiants	Events Événement
<p style="text-align: center;">Thème 1</p> <p style="text-align: center;">The Spirit and Foundation of Negotiations: Recognition, Self-Determination, and the Structure of the Encounter</p> <p style="text-align: center;"><i>Esprit et fondement des négociations : Reconnaissance, autodétermination et structure de la rencontre</i></p>	<p style="text-align: center;"><i>Antinomies of Recognition/ Antinomies de la reconnaissance</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Preconditions of Recognition/ Conditions préalables à la reconnaissance</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Normative Presumptions of Recognition/ Présomptions normatives de reconnaissance</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Competition Between Recognitions/ Compétition entre reconnaissances</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Recognizing What One Does Not Understand/ Reconnaître ce que l'on ne reconnaît pas</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Can Internationalizing the Issue Render it More Resolvable/ L'internationalisation de l'enjeu peut-elle en faciliter la résolution?</i></p>	<p style="text-align: center;">Avigail EISENBERG</p> <p style="text-align: center;">Patrick MACKLEM</p> <p style="text-align: center;">Jocelyn MACLURE</p> <p style="text-align: center;">Ghislain OTIS</p> <p style="text-align: center;">Daniel SALÉE</p> <p style="text-align: center;">Jeremy WEBBER</p>	<p style="text-align: center;">Glen COULTHARD</p> <p style="text-align: center;">Julie CUNNINGHAM</p> <p style="text-align: center;">Doris FARGET</p> <p style="text-align: center;">Mathieu GAGNON</p> <p style="text-align: center;">Raymond LAMONT</p> <p style="text-align: center;">Johny MACK</p> <p style="text-align: center;">Lily Pol NEVEU</p> <p style="text-align: center;">Mark PINKOSKI</p> <p style="text-align: center;">Kerry SLOAN</p>	<p style="text-align: center;">VICTORIA CONFERENCE MARCH 2008</p> <p style="text-align: center;">CONFÉRENCE DE VICTORIA MARS 2008</p>

Themes Thèmes	Sub-Issues Sous-thèmes	Researchers Chercheurs	Students Étudiants	Events Événement
<p style="text-align: center;">Thème 2</p> <p style="text-align: center;">Customary Law and the Interaction between Customary and State Law: Experience and Conceptualization</p> <p style="text-align: center;"><i>Droit coutumier et interaction entre droit coutumier et droit étatique : expérience et conceptualisation</i></p>	<p style="text-align: center;">Constitution autochtone / Aboriginal constitution-making</p> <p style="text-align: center;">Spécificité des institutions autochtones / Specificity of Aboriginal institutions</p> <p style="text-align: center;">Interactions normatives au sein des nations autochtones / Interactions of different normativities within aboriginal nations</p> <p style="text-align: center;">Processus d'interprétation des lois autochtones / Processes and practices of interpretation of aboriginal laws.</p> <p style="text-align: center;">Structure d'une justice alternative / Forms and structures of an alternative conception of justice</p>			<p style="text-align: center;">LAW AND SOCIETY CONFERENCE MONTREAL MAY 2008</p> <p style="text-align: center;">CONFÉRENCE DROIT ET SOCIÉTÉ MONTRÉAL MAI 2008</p>

Themes Thèmes	Sub-Issues Sous-thèmes	Researchers Chercheurs	Students Étudiants	Events Événement
<p style="text-align: center;">Mid-Term Report</p>	<p style="text-align: center;">All themes Tous les thèmes</p>	<p style="text-align: center;">All Researchers Tous les chercheurs</p>	<p style="text-align: center;">All Students Tous les étudiants</p>	<p style="text-align: center;">MONTREAL NATIONAL CONFERENCE OCTOBER 2008</p> <p style="text-align: center;">CONFÉRENCE NATIONALE DE MONTRÉAL OCTOBRE 2008</p>

Themes Thèmes	Sub-Issues Sous-thèmes	Researchers Chercheurs	Students Étudiants	Events Événement
<p style="text-align: center;">Thème 3</p> <p>Pratiques de gouvernance, politiques publiques et gestion des programmes et services</p> <p><i>Governance practices and the definition and implementation of policies, programs and services</i></p>	<p>Le rôle des organisations autochtones dans la définition des politiques / <i>The role of Aboriginal organisations in policy-making</i></p> <p>Pratiques, stratégies et contraintes dans l'administration des programmes / <i>Practices, strategies and constraints in the administration of programs</i></p> <p>Usage, résurgence et redéfinition des références traditionnelles / <i>The uses, re-emergence and re-definition of traditional practices</i></p> <p>Relations entre autorités autochtones et non autochtones / <i>Relations between Aboriginal and Non-Aboriginal authorities</i></p> <p>Les expériences de gestion/ Co-management experiences</p>			<p style="text-align: center;">To BE DEFINED</p> <p style="text-align: center;">À DÉTERMINER</p>

Themes Thèmes	Sub-Issues Sous-thèmes	Researchers Chercheurs	Students Étudiants	Events Événement
<p style="text-align: center;">Thème 4</p> <p><i>Models of political participation and decision-making in Aboriginal communities</i></p> <p>La participation politique et les processus décisionnels au sein des communautés autochtones</p>	<p>Participation et légitimité de la décision en milieu autochtone / Participation and legitimacy of aboriginal decision-making</p> <p>Conceptions et pratiques démocratiques/ Definition of democratie and democratic parctice</p> <p>Renouvellement des catégories juridiques de référence / Rethinking and renewing legal categories</p> <p>Régime de citoyenneté / Regimes of citizenship</p> <p>Les expériences de congestion/ Co-management experiences</p>			<p style="text-align: center;">To BE DEFINED</p> <p style="text-align: center;">À DÉTERMINER</p>

Themes Thèmes	Sub-Issues Sous-thèmes	Researchers Chercheurs	Students Étudiants	Events Événement
<p style="text-align: center;">Thème 5</p> <p style="text-align: center;"><i>Dynamics of Inter-governance and Federalism</i></p> <p style="text-align: center;">Les dynamiques d'inter-gouvernance et le fédéralisme</p>	<p>La dynamique des rapports d'inter-gouvernance/ Dynamics of inter-governance</p> <p>La co-gestion comme forme d'inter-gouvernance/ Co-management as a form of inter-governance</p> <p>Le principe fédéral en tant que principe d'organisation et norme de coexistence/ The federal principle as an organizing norm of coexistence</p> <p>Le traité fédéral en tant que théorie et pratique/ Treaty federalism in theory and practice</p> <p>Le fédéralisme personnel/ Personal federalism</p> <p>L'interface des gouvernances autochtone et fédérale/ The interplay of Aboriginal governance and Canadian federalism</p> <p>Les institutions hybrides/ Hybrid institutions</p>			<p style="text-align: center;">TO BE DEFINED</p> <p style="text-align: center;">À DÉTERMINER</p>

Themes Thèmes	Sub-Issues Sous-thèmes	Researchers Chercheurs	Students Étudiants	Events Événement
<p style="text-align: center;">Thème 6</p> <p style="text-align: center;"><i>Ressources et autonomie économiques du monde autochtone</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Natural resources and aboriginal economic autonomy</i></p>	<p>Le problème du territoire de référence comme fondement de l'activité économique / The problematic of territory as the foundation of economic activity</p> <p>Modèles de cogestion économique / Models of economic co-management</p> <p>Développement et formes de l'entrepreneurship autochtone / Development of and forms of aboriginal entrepreneurship</p> <p>Spécificités et difficultés de l'activité économique autochtone / Specificity of and difficulties arising from aboriginal economic activity</p> <p>Modèles économiques alternatifs et expériences contemporaines / Alternative economic models and contemporary economic activity</p>			<p style="text-align: center;">TO BE DEFINED</p> <p style="text-align: center;">À DÉTERMINER</p>

Themes Thèmes	Sub-Issues Sous-thèmes	Researchers Chercheurs	Students Étudiants	Events Événement
<p style="text-align: center;">Thème 7</p> <p>Relations et alliances politiques et juridiques entre peuples autochtones</p> <p>/Intra-Indigenous Legal and Political Alliances</p>	<p>La résolution des revendications croisées / Resolving competing claims</p> <p>La superposition des ordres juridiques autochtones / The multiple overlapping aboriginal legal orders</p> <p>Relations entre communautés et nations / Relationships between communities and nations</p> <p>Structuration du monde associatif autochtone et représentation politique / The organisation and structure of aboriginal associational life and of modes of political representation</p>			<p style="text-align: center;">To BE DEFINED</p> <p style="text-align: center;">À DÉTERMINER</p>

Themes Thèmes	Sub-Issues Sous-thèmes	Researchers Chercheurs	Students Étudiants	Events Événement
<p style="text-align: center;">Thème 8</p> <p style="text-align: center;">Overcoming colonialism : Epistemological Innovations for Research on Issues of Indigenous Governance</p> <p style="text-align: center;"><i>Comment sortir du colonialisme : Renouveau épistémologique dans le domaine de la recherche autochtone</i></p>	<p>Processus de transition : comment passer du point A au point B / Transitional processes : how to get from Point A to Point B</p> <p>Étude de l'évolution à long terme des relations de gouvernance entre autochtones et non-autochtones / Imagining the long-term continuing evolution of governance relationships between aboriginal and non- aboriginal peoples</p> <p>Postulat implicite et explicite du droit des autochtones / Implicit and explicit foundations of aboriginal law</p> <p>Redéfinition des relations entre État et autorités autochtones : comparaison internationale / Redefining the Relationship between State and aboriginal political authorities : international comparisons</p>			<p style="text-align: center;">INTERNATIONAL CONFERENCE MAY 2011</p> <p style="text-align: center;">CONFÉRENCE INTERNATIONALE MAI 2011</p>